

ARRETE DU MAIRE

ARRÊTÉ PROVISOIRE DE POLICE DE CIRCULATION

Vu les articles L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,
Vu la demande formulée par la SARL SAUTREAU.

CONSIDERANT qu'en raison du déroulement des travaux de création de maison individuelle au niveau du n°62 Avenue Amiral Courbet sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'Île, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement momentanément.

ARRÊTE :

Article 1 : Du 14 janvier 2026 et ce, jusqu'à la fin des travaux de création de maison individuelle au niveau du n°62 Avenue Amiral Courbet sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'Île, la circulation et le stationnement seront interdits momentanément. Des places de stationnement seront occupés par les engins face à l'adresse du chantier.

La voie devra obligatoirement être remis en état à la fin du chantier par le pétitionnaire.

Article 2 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge de la SARL SAUTREAU et sous la responsabilité de M. BLONDIN Vincent.

La signalisation de déviation est à la charge de la SARL SAUTREAU et sous la responsabilité de M. BLONDIN Vincent.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, les Policiers Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Fait à L'Aiguillon-la-Presqu'Île, le 14 janvier 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jean-François Étienne

Signé électroniquement par : Jean-François Étienne
Date de signature : 14/01/2026
Qualité : Aiguillon la Presqu'île - DGC

VILLE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ÎLE

2, Place du Docteur Giraudet - L'Aiguillon-sur-Mer - 85460 L'Aiguillon-la-Presqu'Île
Tél. 02 51 97 19 29 - mairie@laignuillonlapresquile.fr